



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	22	24

Séance du mardi 25 août 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 19 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Christine ROUX, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Vincent BOUSQUET, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Gilles GAUDIN,

Etaient absents : Alain RHONÉ, Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard JOURDAN,

N°90_DEL_2026 OBJET : Délibération portant sur la convention de partenariat 2026/2027 entre « l'Etablissement Public Départemental Louis Philibert » et la Bibliothèque municipale de Jouques

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de délibérer sur le principe d'une convention partenariale qui lie l'Etablissement Public Départemental Louis Philibert du Puy Sainte Réparate et la bibliothèque municipale de Jouques en vue de l'accueil, au sein de la bibliothèque, de personnes en situation de handicap.

Ladite convention définit les conditions d'accueil des résidents du foyer de vie « Louis Philibert ».

Ce partenariat prévoit également l'intégration pour la deuxième année, du projet « dispositif de persévérance scolaire » porté par le collège Jean-Jaurès de Peyrolles-en-Provence, permettant à des élèves en situation de décrochage scolaire de participer à des ateliers de lecture, en lien avec les résidents de l'établissement Louis Philibert.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention partenariale qui lie l'Etablissement Public Départemental Louis Philibert du Puy Sainte Réparate et la bibliothèque municipale de Jouques,

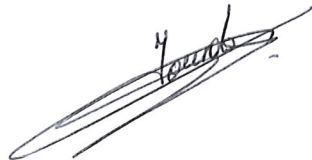
ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 25 août 2026
Suivent les signatures,

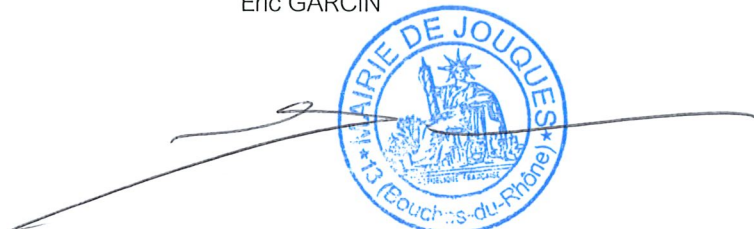
Le Secrétaire de Séance

Bernard JOURDAN



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **1er/09/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr